

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin
Direction Opérationnelle de l'Immobilier
Pôle urbanisme réglementaire
03.21.69.86.86
Affaire suivie par Arnaud BOUSIAC

RETRAIT D'UNE DÉCISION DE
NON-OPOSITION À DÉCLARATION
PRÉALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE DE LENS

ARRÊTÉ n° 2025 - 2068

Le Maire de la Ville de LENS,
Vu l'article L.424-5 code de l'urbanisme,
Vu l'arrêté n°2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des adjoints au maire,
Vu l'arrêté d'opposition à déclaration préalable n°2025-1888 en date du 23/10/2025,
Vu l'arrêté n°2025-2034 en date du 26/11/2025 retirant la décision d'opposition à déclaration préalable précitée,
Vu la requête de Monsieur Pierre-Philippe Bernard Marc VIENNE, en date du 10/11/2025, reçue en mairie le 10/11/2025, qui sollicite le retrait de la décision de ladite déclaration préalable,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La déclaration préalable n° DP 062 498 25 00175 délivrée par l'arrêté municipal n°2025-2034 en date du 26/11/2025 est retirée.

Fait à LENS, le 27/11/2025

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Jean-François CECAK

